

MAIRIE DE



BAYON

54290

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit avril à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ent) présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

Etai(ent) excusé(s) : M. LAMOISE Régis donne procuration à Mme VAUNE Audrey
Mme LURION Eve-Hélène

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme DELORME Sylvie

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 16

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

22/04/2021

Date d'affichage

30/04/2021

Modification de la régie Foires et Fêtes

Délibération n°2021 - 31

Vu l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales qui autorise le Maire à créer une régie communale,

Vu la délibération n°2015-28 du 11/05/2015 modifiant la régie Foires et Fêtes,
Considérant que l'encaissement de produit nécessite la création d'une régie de recettes,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

30/04/2021

Madame le Maire rappelle que dans le cadre d'animations portées par la Municipalité sous forme d'ateliers pour les habitants, une participation pourra être demandée. Dans ces conditions, il faudra pouvoir encaisser cet argent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

La modification de la régie de recette Foires, Fêtes et locations sont pour permettre l'encaissement (en espèces ou chèques) des participations des habitants lors d'animations proposées par la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

